



LEGISLATURE 2024-2030

DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE

Approuvée par le conseil communal en
séance du 27/01/2025

www.ouffet.be

1. INTRODUCTION

Le 13 octobre 2024, les électeurs ont élu leurs représentants pour les six prochaines années. La commune est avant tout un service public, dont la gestion exige une collaboration harmonieuse entre l'Administration, le Collège et le Conseil communal.

À tous, nouveaux ou anciens élus, je tiens à rappeler nos devoirs d'agir avec intégrité, respect, disponibilité, écoute et ouverture d'esprit, dans l'intérêt de nos concitoyens. Les politiques mises en œuvre par l'équipe communale devront refléter ces valeurs fondamentales.

En ce début de mandature communale 2024-2030, j'ai l'honneur de vous présenter la déclaration de politique générale. Notre objectif, au sein du Collège et du Conseil, est de permettre à chaque élu de proposer et concrétiser des projets répondant aux attentes des Ouffetoises et des Ouffetois, tout en respectant la législation, le cadre de vie et l'environnement.

Notre action s'articulera autour de plusieurs axes stratégiques :

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LOGEMENT

Nous nous engageons à optimiser la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la commune. Cela inclut la mise en œuvre d'un Schéma de Développement Communal (SDC), destiné à orienter et coordonner les actions de façon cohérente et durable

En matière de logement, nous diversifierons les offres pour que chacun, des jeunes aux aînés, puisse trouver un logement adapté à ses besoins. Nous finaliserons les deux logements tremplins et maintiendrons la prime communale destinée à rendre l'audit énergétique plus accessible, préalable à l'obtention des primes pour la rénovation d'habitations.

3. DÉVELOPPEMENT RURAL

Nous allons élaborer un nouveau Plan Communal de Développement Rural (PCDR) afin de travailler main dans la main avec nos citoyens. Ce plan sera une véritable feuille de route pour guider nos actions et répondre aux besoins spécifiques de notre territoire. Par ailleurs, cette initiative nous permettra de faciliter l'accès aux subsides, garantissant ainsi le financement de nos projets de développement pour améliorer notre cadre de vie et dynamiser nos zones rurales.

4. ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Dans le cadre de la « Convention des Maires », nous poursuivrons nos efforts pour améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables. Une citerne d'eau de pluie restera imposée dans tous les permis d'urbanisme déposés.

Nous maintiendrons l'extinction de l'éclairage public – sauf les vendredi et samedi soir, et les veilles de jours fériés –, ce qui permettra de réduire la consommation d'énergie, mais également la pollution lumineuse.

En matière de gestion des déchets, nous encouragerons un tri rigoureux et appliquerons une politique de tolérance zéro contre les dépôts sauvages.

Nous continuerons à planter des haies et des arbres afin d'améliorer la biodiversité locale.

5. CULTE

La gestion, l'entretien et la verdurisation des cimetières demeurent importants et méritent une attention particulière. Nous finaliserons les inventaires des sépultures pour nous conformer à la législation en vigueur.

Les questions liées à l'évolution des paroisses, aux groupements de fabriques, à la coopération entre elles et à leur avenir seront également au centre de nos réflexions, nous concrétiserons la fusion des fabriques d'églises.

6. ECONOMIE, EMPLOI

Le développement économique et la création d'emplois restent des priorités. Nous poursuivrons le projet d'extension du parc artisanal et soutiendrons activement les commerçants locaux et leurs initiatives.

Nous encouragerons également la formation et porterons une attention particulière à celles donnant accès aux métiers en pénurie, en partenariat avec l'ALEM, la Maison de l'Emploi et OVA Emploi Formation.

Nous poursuivrons et soutiendrons l'organisation de formations, organisées en collaboration avec le GREOVA, à destination des commerçant et indépendants pour leur permettre d'augmenter leur visibilité ainsi que la vente en ligne.

7. BUDGET, FINANCES

Une gestion budgétaire rigoureuse sera maintenue, avec un contrôle strict des dépenses de fonctionnement et une dette maîtrisée. Aucun projet ne sera engagé sans une évaluation approfondie des moyens financiers disponibles, notamment par le recours aux subsides à différents niveaux de pouvoir.

8. INFORMATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Nous renforcerons la communication avec les citoyens par le biais de supports traditionnels comme le bulletin communal et de canaux numériques. L'accessibilité aux nouvelles technologies sera améliorée via l'Espace Public Numérique (EPN). Nous veillerons à une mise à jour régulière du site internet communal pour informer efficacement les citoyens. Une refonte complète du site est à l'étude.

9. SPORT, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT

Pour encourager le sport et les loisirs, nous rénoverons certaines infrastructures, soutiendrons les associations locales et favoriserons l'organisation de stages sportifs. Les locaux de l'école communale seront modernisés, avec la création d'un réfectoire et la rénovation générale des bâtiments.

La qualité de notre enseignement, permet à nos élèves de développer un regard ouvert sur le monde, au travers notamment de projets qui stimulent leur épanouissement et multiplient les rencontres, les échanges et la solidarité.

L'offre extrascolaire, au travers de la Sittelle, doit continuer à être valorisée afin d'offrir un service essentiel aux parents.

Nous serons à l'écoute des jeunes et leur proposerons des lieux d'étude, d'échange et de rencontre. Le projet de l'espace MDJ (Maison des Jeunes) sera également réétudié.

En réponse à une demande croissante, nous donnerons priorité à la création d'une crèche dans l'ancien bâtiment Belfius, grâce à un partenariat public-privé.

10. TRAVAUX, MOBILITÉ, SÉCURITÉ

La réfection et l'entretien des voiries communales resteront une priorité, avec une attention particulière à leur sécurité. Le maillage des modes doux sera finalisé pour relier les trois villages de l'entité et encourager les déplacements durables.

Des efforts supplémentaires seront entrepris pour lutter contre la vitesse excessive et améliorer la gestion du stationnement. Nous évaluerons également l'installation de caméras de surveillance dans les zones sujettes au vandalisme ou aux dépôts sauvages, afin de dissuader ces comportements.

11. SOCIAL, INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT

Nous continuerons de collaborer avec les acteurs sociaux pour garantir un accompagnement de qualité aux plus vulnérables. Le CPAS disposera des moyens nécessaires pour remplir efficacement ses missions.

Grâce à l'étroite collaboration entre la commune et le CPAS, de nombreux projets voient le jour et améliorent notre quotidien, quels que soient notre âge, notre santé et nos besoins.

Nous poursuivrons, au travers du PCS (Plan de Cohésion Sociale), le développement d'une société solidaire pour le bien-être de tous.

Un partenariat renforcé avec le CCCA garantira une attention particulière aux aînés.

La prévention santé sera renforcée, notamment par des campagnes de dépistage et la formation à l'utilisation des défibrillateurs installés dans les lieux publics. Nous travaillerons à identifier des lieux appropriés pour l'atterrissage de l'hélicoptère de Bra-sur-Lienne.

12. PATRIMOINE, CULTURE, TOURISME

Nous soutiendrons les initiatives visant à préserver et valoriser le patrimoine culturel et naturel de la commune. Un circuit touristique spécifique sera créé pour mettre en avant nos richesses locales.

Nous mettrons l'accent sur la conservation du petit patrimoine local et continuerons à soutenir le travail « des passeurs de Mémoires ».

La bibliothèque communale pourrait obtenir une reconnaissance officielle par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), ouvrant ainsi l'accès à des subventions essentielles pour son fonctionnement et ses projets.

Nous avons à cœur de pérenniser le salon du livre et de favoriser son rayonnement en y accueillant des auteurs de renom, tout en mettant à l'honneur nos talents locaux. Nous relancerons également le village de Noël sur la Grand-Place en partenariat avec les comités locaux.

13. TRANSCOMMUNALITÉ

Nous approfondirons les partenariats existants avec les communes voisines dans des domaines tels que le sport, l'éducation, l'environnement et l'urbanisme, afin d'élargir les opportunités offertes à nos citoyens.

14. CONCLUSIONS

Notre projet est ambitieux et adapté aux besoins actuels et futurs des citoyens. Nous nous engageons à maintenir une gestion transparente et à associer la population aux grandes décisions. Cette déclaration de politique communale sera traduite en objectifs dans notre PST (Plan Stratégique Transversal), complétée et détaillée, pour nous aider à définir, programmer, organiser et évaluer les politiques décidées compte tenu des moyens financiers et humains disponibles.

Lors de la précédente mandature, nous avons réalisé des avancées majeures : la Maison de village « L'Aurore » à Ellemelle, le maillage des modes doux entre Warzée et Ellemelle, la modernisation des infrastructures sportives et scolaires, ainsi que la plantation de 1,5 kilomètre de haies.

Ensemble, poursuivons sur cette belle lancée pour relever les défis de demain, avec éthique, efficacité et transparence.